

MODALITÉS DE SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

BAC PRO - Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités

1. Introduction

L'action de formation est sanctionnée par le passage d'une certification qui a vocation à sanctionner un ensemble de compétences.

La formation donne lieu à la remise d'un ou plusieurs certificats de compétences selon l'accomplissement de la formation et d'une attestation de réussite au format PDF en fin de formation.

2. Certificateur et certification

- **Certificateur** : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
- **Certification** : BAC PRO-Bloc 1 - Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités

3. Rappel de la règle officielle

Conformément au décret n°2014-1354 du 12 novembre 2014 et à la circulaire n°2016-133 du 4 octobre 2016, un candidat en formation professionnelle continue peut s'inscrire uniquement à un ou plusieurs blocs de compétences d'un diplôme professionnel, sans obligation de se présenter à l'ensemble du diplôme.

En cas de réussite ($\geq 10/20$), le rectorat délivre **une attestation officielle de réussite au bloc**, valable sans limite de durée et capitalisable en vue de l'obtention ultérieure du Bac Pro complet.

4. Périodes d'inscription et de passage

Les inscriptions en candidat individuel se déroulent **chaque année entre octobre et novembre**, via la plateforme Cyclades (dates exactes fixées par chaque académie).

Les examens correspondants ont lieu **chaque année en juin**.

MODALITÉS DE SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

BAC PRO - Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités

5. Etapes à réaliser pour l'inscription

1. Rendez-vous sur le site Cyclades : [Cliquez ici](#)
2. Créez un compte (adresse mail valide + mot de passe), puis activez-le via le lien reçu par e-mail.
3. Connectez vous à votre espace candidat.
4. Sélectionnez l'examen : BAC PRO – Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGOrA).
5. Choisissez l'option « Passage progressif / Inscription par blocs de compétences ».
6. Décochez toutes les épreuves sauf :
 - a. **Bloc 1 – Organiser et suivre l'activité de production.**
 - b. **La Langue vivante 1**, qui reste affichée comme obligatoire dans Cyclades (règle technique de la plateforme).
7. Téléversez les justificatifs demandés par le rectorat :
 - a. Attestation de formation sur le Bloc 1, et/ou
 - b. Attestation de PFMP (période de formation en milieu professionnel), et/ou
 - c. Certificat(s) de travail justifiant d'une expérience en lien avec le bloc.
8. Validez votre inscription et conservez l'accusé reçu par e-mail.
9. Attendez votre convocation officielle (Bloc 1 + éventuellement LV1 selon académie).